



DELIBERATION N° 2023/52

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

Objet : Cession de trois parcelles pour partie, en vue de la création d'un accès sécurisé au projet immobilier de Ranse

Convocation du : 1^{er} juin 2023

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 7 juin 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 13 juin 2023

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 13 juin 2023 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents (16) : CHARPENTIER Stéphane, GAILLARD David, DE MACEDO Karine, SFORZI Olivier, MENQUET Céline, GENSSLER Bernard, COTTIN Antoine, HAAS Nicole, SCHULTZ Isabelle, SENNEGON Stéphane, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, BILBAUT Mathilde, GUERIN Sébastien, BEAUX Karine et GERVOT Christian.

Etaient absents excusés représentés (2) : FLAIG Béatrice donne pouvoir à DUMAS Mélissa, DARME Jean-Luc donne pouvoir à GERVOT Christian

Membre absent non représenté (1) : TECK Delphine

Nombre de votants : (18)

Secrétaire de séance : Céline MENQUET

Monsieur le Maire rappelle pour mémoire, que par délibération 2023/34 en date du 29 mars 2023 (modifiant la délibération 2022/27 en date du 6 avril 2022), la vente de la parcelle AB n°003, d'une superficie de 2462 m2, sis 1, Avenue de la République, 31530 Lévig nac, pour l'euro symbolique a été votée par la conseil municipal.

Cette parcelle a vocation à accueillir un programme haut de gamme, avec restauration du mur d'enceinte, de la demeure, avec création de 6 appartements et la construction de 9 villas à toit plat.

Le montant de cette vente a été motivé par le coût des travaux de sécurisation du site à la charge de la commune et par la volonté de conserver et mettre en valeur ce site, patrimoine Lévig nacais.

Afin de pouvoir créer un accès sécurisé au projet immobilier, la cession de trois parcelles pour partie est nécessaire.

Il s'agit des parcelles AB n°739, pour 54 m2, AB n°737 pour 48 m2 et AB n°738 pour 58 m2. Soit un total de 160 m2

Ces parcelles seront cédées selon les mêmes modalités que la précédente, pour l'euro symbolique.

Les ventes de biens immobiliers du domaine privé des collectivités ne sont pas soumises aux dispositions du Code des marchés publics ou du CGCT concernant les délégations de service public. Dès lors, les collectivités peuvent céder à l'amiable, à la personne de leur choix, leurs immeubles, sans procéder à une publicité ou à une procédure de mise en concurrence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité/majorité :

- **D'APPOUVER** la vente des trois parcelles cadastrée AB n°737-738-739 avec les surfaces respectives mentionnées ci-dessus, pour un euro symbolique. La totalité représentant 160 m2.
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour les démarches et signatures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Pour : 15

Contre : 3 (BEAUX Karine, GERVOT Christian, DARME Jean-Luc).

Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 7 juin 2023

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le secrétaire



Le Maire

Stéphane CHARPENTIER

